

Phénomènes prioritaires

Une collaboration au travers de projets

Les phénomènes criminels prioritaires du plan national de sécurité pour la police fédérale sont:

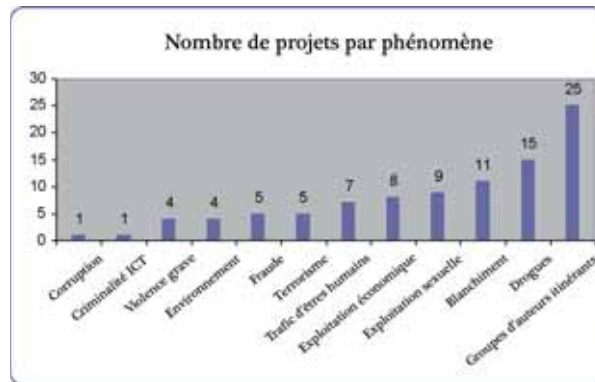
- les délits de violence grave;
- les délits contre la propriété, avec une attention particulière pour les groupes d'auteurs itinérants;
- la criminalité économique et financière grave;
- la production et le trafic de drogues;
- la criminalité informatique grave;
- la criminalité environnementale grave;
- le terrorisme;
- la traite et le trafic d'êtres humains.



En 2008, une approche spécifique de la criminalité a été lancée via des programmes et des projets portant sur une durée de quatre ans.

Les programmes¹ élaborés par les services centraux et présentés à la Commission permanente de la police locale (CPPL) ont été validés par les autorités. Il en ressort une recherche du mode 'win-win' avec des partenaires au niveau national, comme la Fédération des entreprises de Belgique, le Commissariat général aux réfugiés et apatrides, l'Organe central de saisie et de confiscation...

¹ Selon l'art. 95 de la loi sur la police intégrée.



Des projets ont été élaborés sous l'impulsion des directions déconcentrées de la police judiciaire fédérale (PJF). Selon la taille de l'arrondissement, 1, 3, 5 voire tous les phénomènes prioritaires ont été envisagés suivant une méthodologie définie.

Le graphique repris indique le nombre de projets qui ont été mis en œuvre dans les directions déconcentrées de la police judiciaire fédérale.

Avec la collaboration du parquet, du directeur coordinateur (Dirco), des zones de police, des directions centrales, des services déconcentrés de la police fédérale et après analyse du problème, pour chaque phénomène déterminé :

- des objectifs SMART ont été formulés;
- des mesures intégrales ont été élaborées, mettant l'accent sur la prévention, la communication, la dissuasion, l'enquête proactive et réactive ainsi que le suivi;
- des indicateurs ont été déterminés par projet, tout comme les facteurs critiques de succès et les moyens nécessaires;
- des plans d'action ont été rédigés en vue de la mise en œuvre concrète des mesures élaborées.

Plus concrètement, des manuels ou des fiches ont été développés, attirant l'attention sur la qualité des constatations, l'examen des traces, l'échange d'informations et la poursuite d'enquête suivant des procédures définies, telles que:

- l'utilisation de documents standard (entre autres VIEW²);
- la mise en œuvre de diverses techniques d'enquête;
- le recueil centralisé des informations au sein du carrefour d'information d'arrondissement (CIA);
- l'examen optimisé des traces, grâce à l'utilisation d'un canevas par les équipes d'intervention.

² *Vaststellers- Informatie Exploitatie Werkfiche, littéralement 'Fiche de constatations, d'information et d'exploitation'.*

L'expérience nous apprend que les projets ont de plus grandes chances de réussir lorsque les autorités judiciaires peuvent jouer leur rôle de moteur, comme à Termonde.

Ces programmes et projets ont permis d'obtenir des résultats concrets en termes de nouveaux dossiers, d'arrestations et de groupes d'auteurs identifiés. Vous trouverez ci-dessous, sous forme de tableau, les chiffres de l'année écoulée. Une fois encore, la priorité s'est portée sur les groupes d'auteurs itinérants, un phénomène que 27 des 28 arrondissements approchent par projet, en collaboration avec la police locale ou avec d'autres partenaires.

Le tableau ci-dessous est le produit d'un concept de mesure développé en 2008, qui reprend les activités et l'output des différentes PJF et directions centrales.



Chiffres marquants

| | |
|--|-----------|
| <i>Capacité (en heures) consacrée aux enquêtes dans le cadre des projets</i> | 1 259 013 |
| <i>Nombre de nouveaux dossiers</i> | 7 126 |
| <i>Nombre de nouveaux dossiers dans le cadre des projets</i> | 2 082 |
| <i>Nombre de groupes d'auteurs identifiés (total)</i> | 1 210 |
| <i>Incluant le nombre de groupes d'auteurs itinérants identifiés</i> | 153 |
| <i>Nombre d'arrestations</i> | 2 563 |
| <i>Nombre d'arrestations dans le cadre des projets</i> | 1 506 |

Ces résultats positifs ont été obtenus grâce à un travail d'enquête spécialisé aux dimensions internationales dans la plupart des cas. En effet, dans un certain nombre de dossiers, l'enquête dépasse largement le giron de l'arrondissement judiciaire. C'est le cas de 569 dossiers, liés aux phénomènes prioritaires, en particulier le terrorisme qui, après analyse, ont été exécutés sous la direction du parquet fédéral en impliquant des enquêteurs issus de plusieurs PJF.

Les enquêtes de qualité sont identifiables non seulement par les arrestations et les groupes d'auteurs identifiés, mais aussi par la qualité du travail de base. En 2008, un intérêt plus élevé que jamais y a été consacré. Avec les autorités judiciaires, nous travaillons à l'amélioration de la qualité des constatations, à l'identification complète au moyen de photos, d'empreintes digitales et de la description des personnes, à l'examen de traces et à la qualité des procès-verbaux.

En 2008, un plan d'action complet a été élaboré en vue d'augmenter la qualité des procès-verbaux, des enquêtes à l'information et des enquêtes à l'instruction. Au sein d'un groupe de travail impliquant des magistrats du parquet et des juges d'instruction, les attentes ont été clarifiées et deux questionnaires ont été rédigés: le premier vise à évaluer la qualité des PV et le deuxième, plus large, offre la possibilité aux magistrats de juger de la qualité du travail de la police pour l'entièreté d'un dossier.

Ce travail est non seulement utile pour la police fédérale mais aussi pour la police locale, également représentée dans le groupe de travail via la Commission permanente de la police locale.

Nous optons donc pour l'augmentation de l'efficiency et de l'efficacité de nos efforts, par le biais de projets et du partenariat. Les difficultés dans les procédures judiciaires et les contre-stratégies des criminels, rencontrées en 2008, nous obligent donc à toujours faire preuve de davantage de professionnalisme.

